

Des voix: Exactement.

M. Gustafson: Je crois que le parti libéral cherche à se faire du capital politique avec ce projet de loi et, en fait, avec l'argent qui appartient aux agriculteurs. N'eussent été les fortes pressions de députés de l'Ouest qui sont des agriculteurs et qui comprennent le programme et ses lacunes, ce projet de loi n'aurait pas été présenté à la Chambre. Nous avons rédigé un avant-projet d'amendement prévoyant un versement provisoire. Nous accueillons avec reconnaissance le versement provisoire. Toutefois, nous n'aimons pas que le gouvernement se serve de l'argent des agriculteurs pour se faire du capital politique.

Pas plus tard que l'été dernier, le parti conservateur a réclamé un versement provisoire et un versement de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour les agriculteurs. Nous le réclamons depuis plus d'un an. Je l'ai réclamé à la Chambre le 16 septembre dernier, comme en témoigne le compte rendu. Le 5 octobre, c'est le député de Crowfoot (M. Malone) qui l'a réclamé à la Chambre. Le 7 octobre encore nous avons réclamé le versement de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, et à nouveau le 25 octobre 1983. Le 17 novembre, le député de Bow River (M. Taylor), qui s'y connaît en agriculture, l'a réclamé. Et, pourtant, ce versement ne venait toujours pas. Le 8 décembre, le député de Portage-Marquette (M. Mayer), qui est le critique de notre parti en matière d'agriculture, l'a réclamé. Le 17 avril, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) l'a réclamé à son tour et, le lendemain, le député de Portage-Marquette est revenu à la charge. L'ont aussi réclamé les députés de Brandon-Souris (M. Clark), de Moose Jaw (M. Neil), de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et bien d'autres encore. Le parti conservateur l'exige depuis plus d'un an, mais le gouvernement a cherché à s'en faire du capital politique.

Je voudrais vous citer ici un extrait d'informations qui ont paru dans *The Assiniboia Times*. L'été dernier, j'avais dit au journaliste: «Surveillez les libéraux. Ils chercheront à se faire du capital politique avec l'argent des agriculteurs.» Je ne lui avais pas demandé d'écrire un article là-dessus, mais il l'a fait le 2 mai 1984 et en voici un extrait:

Je me rappelle très bien qu'à peu près à ce temps-ci l'an dernier, le député conservateur d'Assiniboia, M. Len Gustafson, m'avait dit qu'un «flot d'argent» sortirait de la Caisse de stabilisation juste avant les prochaines élections fédérales. Ces propos m'avaient alors paru extrêmement chauvins. Je n'ai jamais cru que la prédiction du député n'était autre chose qu'une tactique politique à l'intention de ses commettants, mais j'estimais que les libéraux fédéraux feraient preuve d'un peu plus d'imagination et de subtilité que d'attendre la veille d'élections pour remettre leur argent aux agriculteurs.

C'est exactement là ce qui est arrivé. Lorsque le programme a été établi en 1976 pour répondre aux problèmes de liquidités des agriculteurs, il ne devait pas devenir un outil de propagande politique. Il ne visait pas à mettre l'argent des agriculteurs au service des manigances politiques du gouvernement, mais bien à aider à alléger les problèmes de liquidités des agriculteurs.

Quel était le but de ce programme? En 1976, lorsque l'honorable Otto Lang a présenté le programme, il a dit que celui-ci devait résoudre les problèmes de liquidités des agriculteurs. Voyons ce qui s'est produit dans le milieu agricole et à quel point l'Ouest a souffert de la négligence et de l'inertie du présent gouvernement. J'ai entendu des députés plus anciens de ce

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

côté-ci dire qu'au moment où le programme a été proposé, ils ne croyaient pas qu'il pourrait marcher. Le très honorable John Diefenbaker, dont nous nous souvenons si bien pour les contributions qu'il a faites à notre pays, disait de l'honorable Otto Lang, que s'il y avait deux bouses de vache dans un champ, il saurait mettre les pieds dans les deux. Je voudrais dire que son programme de stabilisation concernant le grain en était une. Cela ne fait aucun doute. Le programme n'a pas fonctionné et je vais vous montrer pourquoi, monsieur le Président.

Les agriculteurs cotisent au programme depuis 1979. Les députés de l'opposition, dont un bon nombre sont des agriculteurs et des détenteurs de permis, le comprennent très bien. Les agriculteurs payaient au départ \$500 par année. La cotisation a été augmentée à \$900 par année. Puis à \$1,200. Mais, depuis 1979, les agriculteurs n'ont rien reçu. L'agriculteur qui participe au programme depuis 1979 a versé depuis lors le maximum de \$5,700, sans jamais rien en retirer. L'intérêt accumulé sur ce montant de \$5,700 porte à plus de \$8,000 l'argent des agriculteurs. Qu'aucun député ou ministre du parti ministériel ne vienne parler à la Chambre ou aux agriculteurs des sommes que le gouvernement leur verse. Le gouvernement ne rend pas aux agriculteurs l'argent qui leur appartient. Le ministre de l'Agriculture a parlé ici à maintes reprises des sommes que le gouvernement investissait dans le programme.

Je voudrais, à ce moment-ci, monsieur le Président, proposer que nous n'interrompions pas nos travaux pour le dîner, à cause de l'importance du débat en cours. Nous avons encore beaucoup de choses à dire sur le projet de loi. Il est important d'adopter cette mesure rapidement afin que les agriculteurs puissent recevoir leur argent. Je propose donc:

Que, conformément à l'article 8(4)a) du Règlement, la Chambre prolonge sa séance pendant l'heure du dîner afin d'étudier le projet de loi C-33 à l'étape de la 2^e lecture.

Le président suppléant (M. Herbert): Le député d'Assiniboia (M. Gustafson), appuyé par le député de Red Deer (M. Towers) propose que la séance se prolonge pendant l'heure du dîner aux fins de l'étude du projet de loi C-33 à l'étape de la deuxième lecture. Aux termes du Règlement, il faut, pour s'opposer à la motion, que 25 députés se lèvent de leur place. Y a-t-il des députés qui s'opposent à la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): Comme personne ne s'est levé, la motion est adoptée d'office.

M. Ouellet: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Herbert): Le ministre du Travail (M. Ouellet) a la parole pour un rappel au Règlement.

● (1300)

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je veux mentionner à cette occasion que le gouvernement est tout à fait prêt à collaborer; c'est pourquoi il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui s'est levé pour s'objecter. Nous espérons que, pour d'autres projets de loi, nous aurons à l'occasion l'appui et la collaboration des partis de l'Opposition.